



CODE DE TRANSPARENCE

AFG – FIR



Roche-Brune Europe Actions

Mise à jour Juin 2015

PREAMBULE

Déclaration d'engagement

L'Investissement Socialement Responsable est une part essentielle du positionnement stratégique et de la gestion du fonds Roche-Brune Europe Actions. Nous sommes impliqués dans l'ISR depuis 2004 et nous nous félicitons de la mise en place du Code.

C'est notre première adhésion qui couvre la période de Juin 2015 à Décembre 2015. Notre réponse complète au Code de Transparence ISR peut être consultée ci-dessous et sera accessible dans le prochain rapport annuel de chacun de nos fonds ISR ouverts au public et sur notre site internet.

Conformité avec le Code de Transparence

La société de gestion Roche-Brune Asset Management s'engage à être transparente et nous considérons que nous sommes aussi transparents que possible compte tenu de l'environnement réglementaire et concurrentiel en vigueur dans l'État où nous opérons.

Le fonds Roche-Brune Europe Actions respecte l'ensemble des recommandations du Code à l'exception de la politique d'engagement, sujet actuellement en cours de réflexion en interne.

Date : 24 juin 2015

DONNEES GENERALES

LA SOCIETE DE GESTION

Roche-Brune Asset Management est spécialisée dans la gestion d'actions internationales et se donne pour objectif de restituer aux investisseurs la valeur créée par les entreprises performantes en Europe et en Zone Euro. Dans cette optique, la gestion sélectionne un nombre limité d'actions (on parle de « stock picking ») à partir de critères financiers et extra-financiers.

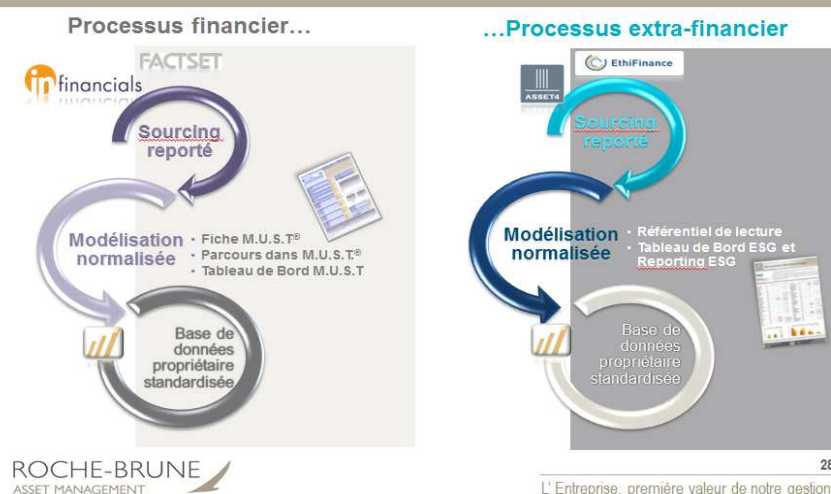
Roche-Brune AM - SAS
15/19 avenue de Suffren
75007 Paris

Société de Gestion de Portefeuilles agréée sous le numéro GP04000049
Site internet : <http://www.roche-brune.com>

Démarche générale de la société de gestion en matière d'ESG Dans le cadre de notre processus de gestion

La philosophie de gestion de Roche-Brune AM est centrée sur l'Entreprise. Le processus d'investissement intègre systématiquement l'analyse financière et extra-financière des entreprises. Ces dernières ne peuvent intégrer nos fonds que lorsqu'elles répondent favorablement à ce double filtre.

Synthèse de nos processus financier et extra-financier



En 2010, nous avons formalisé une politique ISR. Cette dernière est disponible sur notre site internet (<http://www.roche-brune.com/documents/Charte%20ESG%20-%20Roche-Brune.pdf>) et présente les grands principes que nous suivons sur cette thématique.

Notre métier est focalisé sur la juste rémunération du risque pris par un investisseur dans ses interventions sur le marché des actions. De ce seul point de vue, l’empreinte RSE (critère extra-financier) de l’Entreprise est déterminante, car elle est révélatrice de la création de valeur de l’Entreprise (indicateur financier). Dans la durée, l’un ne va pas sans l’autre. C’est pourquoi, dès 2004, Roche-Brune a intégré un processus extra-financier dans sa sélection d’actions. En 2009, nous avons élargi notre analyse à la lecture des controverses pour chaque émetteur. C’est ainsi que notre gestion, permet d’offrir à nos investisseurs et à performances comparables, un budget de risque moins élevé que celui du marché. En d’autres termes, notre approche ISR nous permet d’avoir une meilleure appréciation du risque sur le long terme.

L’approche ISR retenue par Roche-Brune tend aussi à s’aligner sur les PRI (Principles for Responsible Investments de l’ONU), dont nous sommes signataires depuis janvier 2010. Via cette adhésion, nous nous sommes engagés sur les principes suivants :

1. Mettre en place un filtre ESG dans le processus de gestion
2. Exercer les droits de vote
3. Disposer d’une information extra financière sur au moins 90% des encours
4. Maintenir l’empreinte ISR des Fonds à un niveau supérieur ou égal à C+

Aucun filtre d’exclusion sectoriel n’est appliqué systématiquement. Cependant, la société de gestion reste à l’écart du secteur des jeux d’argent, qui lui semble incompatible avec le métier de gérant pour compte de tiers.

Démarche générale de la société de gestion en matière d’ESG Dans le cadre plus large de notre politique RSE

➤ **Notre système de gouvernance**

Nous appliquons en interne les principes de bonne gouvernance que nous souhaitons observer au sein des entreprises. Aujourd’hui, les pratiques de notre modèle de gouvernance sont : séparation des fonctions de Président et de Directeur Général, mise en place d’un conseil de surveillance, absence de cumul des mandats des membres du conseil de Surveillance.

➤ **Notre politique de satisfaction Clients**

Le traitement des requêtes Clients fait l'objet d'une attention continue. Nous avons mis en place à cet effet deux outils :

- **Une procédure « Traitement des réclamations clients »** conformément à la législation en vigueur. A ce titre, chaque réclamation et traitements associés sont enregistrés, par notre Référent Qualité, dans une base de données « Incidents ». L'application effective de cette procédure est contrôlée régulièrement par le contrôle interne. En 2014, aucune réclamation n'a été enregistrée,
- **le CRM Dynamics (Microsoft)**, dédié à l'équipe commerciale, qui retrace par écrit, tous les échanges avec la clientèle dont les requêtes et leurs traitements.

➤ **Notre politique Ressources Humaines**

Tous les membres de l'équipe de gestion bénéficient d'une évaluation individuelle annuelle. Cette dernière se fait généralement en fin d'année afin de faire un état des lieux de l'année écoulée et de préparer les challenges individuels à venir. Ce processus d'évaluation est encadré par une grille d'entretien.

Le développement des compétences fait partie intégrante de notre politique. En 2014, l'équipe de gestion a bénéficié de plusieurs sessions de formation qualifiante (Certification AMF, VBA, ISR/ESG).

Enfin, nous sommes transparents quant aux règles de rémunération appliquées aux membres de l'équipe notamment dans l'attribution des primes : la commission de surperformance leur est en partie reversée à hauteur de 20% dans une limite de 80% de leur salaire.

La politique de vote

Pour Roche-Brune, les comportements socialement responsables et la création de valeur sont indissociables. Ainsi, Roche-Brune, conscient que la bonne pratique du gouvernement d'entreprise accroît la valeur des investissements de ses clients, a donc dès l'origine pris la mesure de son rôle en ce domaine. Roche-Brune entend exercer tous les droits et les devoirs que lui confère le statut d'actionnaire notamment en participant de manière active aux assemblées générales des sociétés dans lesquelles ses fonds ont une participation.

Roche-Brune a adopté ce comportement discipliné dès son agrément en 2004, car la gestion pour compte de tiers implique également la délégation du droit de vote associé aux actions détenues en portefeuille. Conformément à notre déontologie,

nous exerçons ses fonctions en toute indépendance, notamment vis à vis des émetteurs, et dans l'intérêt exclusif de nos porteurs de parts.

La politique de vote que nous avons définie vise à rejeter toute résolution défavorable aux intérêts de la société ou à ceux des actionnaires minoritaires.

http://www.roche-brune.com/Chartes/RBAM_VOTE_Politique%20de%20vote.pdf

La promotion de l'ISR

➤ EN INTERNE

Intégré au Groupe Primonial qui gère/conseille 9 Mds€ d'encours, Roche-Brune promeut son approche ISR au niveau Groupe en communiquant régulièrement sur sa stratégie d'investissement ISR (via articles/réunions internes).

<https://www.primonial.com/articles/isr-et-rse-le-principe-de-reciprocite>

<https://www.primonial.com/articles/fonds-isr-les-valeurs-qui-repondent-aux-grands-defis-de-demain>

➤ EN EXTERNE

Parallèlement à la promotion interne, nous diffusons nos convictions/engagements en la matière à travers plusieurs initiatives :



- La plate-forme AMLeague (Compétition entre différents acteurs de la gestion d'actifs) où nous gérons 4 mandats dont le mandat Europe ISR <https://www.amleague.com/fr/rankings/>
- La participation à la troisième édition des Trophées Défis RSE 2015 qui se tenait à la Mairie du 8^{ème}. Bruno Fine, Président Fondateur de Roche-Brune AM intervenait sur la thématique : « *La RSE, un facteur de création de valeurs : Comment ? Pourquoi?* » <http://www.defis-rse.fr/>
- Notre reporting ESG trimestriel transmis à tous nos clients. Son contenu rappelle les grandes étapes de notre démarche ISR, les positions en portefeuille, leur notation ESG et l'empreinte ESG du Fonds (<http://www.roche-brune.com/rapports-ESG.php>).
- Nos lettres et articles ESG qui visent à informer régulièrement nos clients sur les enjeux ESG et leur prise en compte dans notre processus d'investissement <https://www.primonial.com/articles/isr-et-rse-le-principe-de-reciprocite>




La gammes des Fonds ISR

ROCHE-BRUNE EUROPE ACTIONS (176 millions € d'encours sous gestion) représente une participation minoritaire composite dans 50 à 75 sociétés européennes de grandes et moyennes capitalisations à la croissance profitable et au rayonnement international.

ROCHE-BRUNE ZONE EURO ACTIONS (82 millions € d'encours sous gestion) est un fonds de « stock-picking » qui se libère de la contrainte des styles de gestion. Le fonds privilégie une performance tangible des valeurs quelle que soit leur taille de capitalisation.

Roche-Brune est composé d'une équipe de 5 personnes :

	<p>BRUNO FINE</p> <p>Président Fondateur de Roche-Brune AM</p> <p>Gérant –Analyste des fonds Roche-Brune AM</p>	<p>Diplômé de l'université d'Aix-Marseille (DESS Finance), SFAF et de l'IMD, Lausanne (MBA)</p> <p>2004 : Agrément de Roche-Brune Asset Management (Gestion d'Actif)</p> <p>2001 : Création de Roche-Brune (Conseil en gestion) (Gestion d'Actif)</p> <p>1996 - 2001 : Colam Entreprendre. Ingénierie Financière 26 sociétés internationales (M&A)</p> <p>1996 - 2000 : Colam Entreprendre. Gestion des participations minoritaires (Private Equity)</p> <p>1995 - 2001 : Administrateur de Louvre Gestion (Gestion d'Actif)</p> <p>1994 - 1996 : Banque du Louvre. Gérant de fonds Actions (Gestion d'Actif)</p> <p>1991 - 1994 : Clinvest. Gérant de fonds de Capital Investissement (Private Equity)</p> <p>1989 - 1991 : Crédit Lyonnais. Gérant de fonds Actions (Gestion d'Actif)</p>
	<p>GREGOIRE LAVERNE</p> <p>Gérant –Analyste des fonds Roche-Brune AM</p>	<p>Diplômé de l'université Paris-Dauphine (DESS Gestion d'actifs, 2005), certifié AMF (2011)</p> <p>Depuis 2006 : Roche-Brune Asset Management. Co-gérant des fonds</p> <p>2004 - 2005 : Fonds de Réserve pour les Retraites</p> <p>2003 - 2004 : IXIS Asset Management</p> <p>2001 : Mansion Partners. Assistant gérant de Hedge Funds</p>

	<p>MAUD FOUILLOUX</p> <p>Analyste ISR</p>	<p>Diplômée de l'université Paris 11-Orsay (Master d'Economie et de Développement Durable, 2002) et de l'IAE de Paris (Master Finances, 2015), certifiée AMF (2015)</p> <p>Depuis 2014 : Analyste ISR chez Roche-Brune AM</p> <p>2009 - 2012 : Champlain Research. Responsable de la Recherche ISR</p> <p>2004 - 2009 : EthiFinance. Responsable de la Recherche ISR</p> <p>2002 - 2004 : ICS Consulting. Conseil en management QSE</p>
	<p>MERIEM MOKDAD</p> <p>Analyste financier et ISR</p>	<p>Diplômée de l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne (Master 2 Pro Banque et Finance, 2012), certifiée AMF (2013)</p> <p>Depuis 2014 : Analyste et assistante de gestion chez Roche-Brune AM</p> <p>2013 : ACER Finance. Assistante gérants/analystes</p> <p>2012 : EDRAM. Assistante Sales & Marketing International</p>
	<p>ROLANDO GRANDI</p> <p>Analyste financier</p>	<p>Diplômé de l'Institut d'Administration des Entreprises de Lyon (Master 2 Finance, 2014), certifié AMF (2014)</p> <p>Depuis 2013 : Analyste et assistant de gestion chez Roche-Brune AM</p> <p>2011 - 2012 : Labaronne-Citaf. Chargé de couverture devises</p>

Pour tout renseignement complémentaire sur notre démarche ISR, vous pouvez prendre contact avec l'équipe ISR : mfouilloux@roche-brune.com – mmokdad@roche-brune.com

Soutenu et mené par toute l'équipe de gestion, notre processus ISR intègre, depuis 2004, **une approche sélective basée sur un référentiel de notation ESG propriétaire** :

Notre **approche sélective** regroupe les approches « Mainstream » dans lesquelles l'analyse ESG est intégrée à l'analyse financière et à la gestion, « Best-in-class » où seules les meilleures entreprises de chaque secteur sont sélectionnées, et « Best-effort » en vue de sélectionner les valeurs présentant les meilleures évolutions ESG.

Quant à notre **référentiel de notation**, ce dernier surpondère la gouvernance et se décline comme suit : Gouvernance (50%), Ressources Humaines (12.5%), Environnement (12.5%), Parties Prenantes Externes (12.5%) et Controverses (12.5%). Pour alimenter ce référentiel, nous avons fait appel à deux agences de notation extra-financière : Asset 4 et Ethifinance.

LE FONDS ROCHE BRUNE EUROPE ACTIONS (RBEA)

Notre méthodologie ESG fait partie intégrante de notre processus de gestion et elle s'applique au fonds Roche-Brune Europe Actions.

ROCHE-BRUNE EUROPE ACTIONS – Un fonds constitué d'actions européennes, principalement investi sur les moyennes et larges capitalisations, qui s'affranchit des contraintes de style de gestion. Une gestion de conviction qui s'appuie sur un modèle propriétaire d'analyse fondamentale pour sélectionner les valeurs. Une prise en compte systématique des critères ESG dans la validation des valeurs sélectionnées.

<http://www.roche-brune.com/RBCA.php>

ROCHE-BRUNE EUROPE ACTIONS	
Indice de référence	STOXX EUROPE 600 Total Return
Horizon Conseillée	5-7 ans
Forme Juridique	Fonds commun de placement
Fréquence de calcul/cotation	Quotidienne
Nature de la valorisation	Cours de clôture
Type	Capitalisation
Règlement/Livraison	J+2
Souscriptions/Rachats	Quotidiens avant 12h30
Code ISIN – Part I	FR0011686930
Code ISIN – Part P	FR0010237503
Frais de gestion/fonctionnement part I	1,00% TTC
Frais de gestion/fonctionnement part P	2,00% TTC
Partage de performance	20% TTC Max de la différence, si elle est positive, entre la performance du fonds et celle de l'indice de référence (STOXX EUROPE 600 NR) libellé en Euro et calculé dividendes réinvestis

METHODOLOGIE D'EVALUATION ESG DES EMETTEURS

Quels sont les principes fondamentaux sur lesquels repose la méthodologie de l'analyse ESG ?

Notre méthodologie ISR se fonde sur les piliers suivants :

- **L'élaboration d'un profil ESG** couvrant les émetteurs de notre Univers d'investissement. Ces profils sont issus d'agences de notation extra financière indépendantes : Asset4 pour les Large-Caps et Ethifinance pour les Mid-Caps. Ils sont obtenus à partir d'un référentiel de notation propriétaire qui se décline selon 5 thématiques : Gouvernance (50%), Ressources Humaines (12.5%), Environnement (12.5%), Parties prenantes externes (12.5%) et Controverses (12.5%),
- **Un processus de gestion** prenant en compte de manière systématique les notations ESG de chaque émetteur analysé en comité. Le filtre ISR correspond à un seuil d'éligibilité équivalent à C+. En deçà, la société ne peut être intégrée dans nos fonds ISR,
- **Un comité ISR semestriel**, encadré par Ethifinance, visant à améliorer la politique et les procédures ESG. Chaque comité fait l'objet d'un compte-rendu qui reste disponible sur demande,
- **Une équipe de gestion dynamisée par notre approche ISR** dont deux personnes dédiées à l'amélioration de la démarche,
- **Un reporting ESG trimestriel** qui fait le point sur les performances ESG de chaque titre en portefeuille et de l'empreinte ESG du fonds. A destination de nos clients, ce reporting est disponible sur notre site internet.

Quels sont les moyens internes et externes mis en œuvre pour conduire cette analyse ?

Moyens internes :

- **Fixation d'objectifs** : chaque année, notre équipe définit de nouveaux objectifs à atteindre dans le cadre de sa démarche ESG. Ce processus, qui donne lieu à un plan d'actions, se fait en concertation avec Ethifinance. Pour l'année 2015, les objectifs poursuivis sont : 1) refonte du reporting ESG à l'attention de nos clients, 2)

renforcement du suivi des notations ESG des émetteurs, rédaction du livret blanc de l'ISR,

➤ **Une démarche formalisée :**

- Un processus de gestion prenant en compte les performances ESG des émetteurs pour entériner la sélection de valeurs en portefeuille avec un filtre d'éligibilité de niveau C+. Des exceptions à cette procédure existent cependant notamment pour 1) les émetteurs qui ne disposent pas de note ESG, 2) et les émetteurs dont la notation s'est dégradée en deçà de C+ depuis leur entrée en portefeuille. Veuillez noter que ces deux cas de figure sont régis en interne par des procédures spécifiques qui font l'objet d'un suivi interne et d'un reporting Client.
- L'application systématique du filtre ESG dans le processus de gestion par l'équipe de gestion (5 personnes) convaincue du bien-fondé de la démarche ESG en termes de gestion du risque
- Deux analystes ISR dotés d'une expérience et d'un savoir-faire significatifs en la matière qui ont pour mission de faire vivre et progresser la démarche ISR de Roche-Brune AM. A ce titre, ils sont en charge, entre autres, de challenger les profils ESG transmis par les agences de notation, d'étudier les enjeux ESG sectoriels propres aux entreprises en portefeuille, de réaliser le suivi des performances ESG au niveau des émetteurs et du portefeuille et d'en informer les clients, de répondre aux requêtes des clients existants et/ou potentiels, de participer aux événements de place, de voter aux Assemblées Générales, etc.

➤ **Un budget ISR** qui croît au fur et à mesure des encours : le prévisionnel 2015 s'établit à 100k€

Moyens externes :

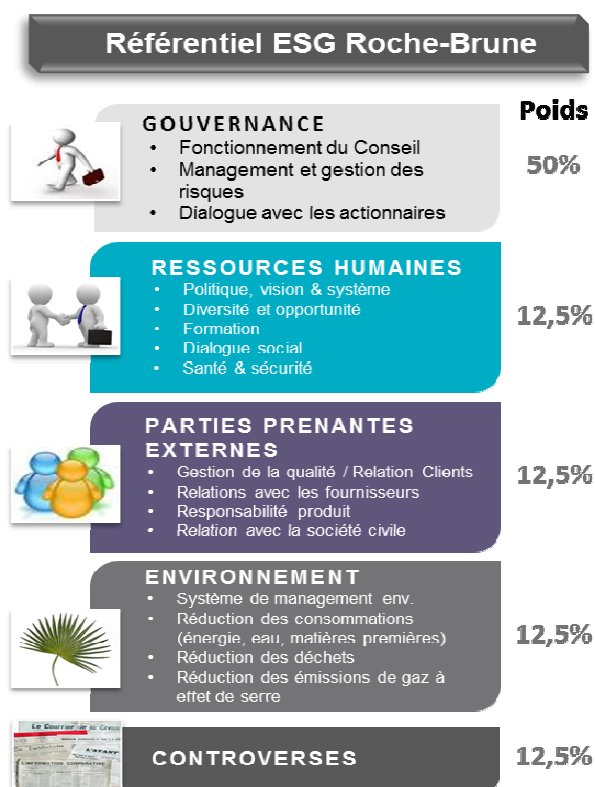
- Nous avons recours à **deux agences de notation** extra-financière pour couvrir les enjeux ESG de notre univers d'investissement : Asset4 pour les Large-Caps et Ethifinance pour les Mid-Caps. Les notations fournies par ces prestataires indépendants sont issues d'un référentiel propriétaire, conçu par Roche-Brune AM depuis 2009, dont les caractéristiques sont les suivantes : Gouvernance (50%), Ressources Humaines (12.5%), Environnement (12.5%), Parties prenantes externes (12.5%) et Controverses (12.5%). Ce référentiel interne, défini sous l'angle de la gestion des risques, donne priorité à 2 thématiques :
- **La gouvernance** qui représente, selon nos convictions, le garant de la performance des autres piliers ESG. Cette thématique représente par conséquent 50% de la notation ;
 - **Les controverses** qui permettent de déceler les écarts entre les performances ESG déclaratives des sociétés et leurs pratiques réelles. Bien

que pondérée à hauteur des autres piliers, cette thématique met en exergue les controverses, qu'elles soient positives ou négatives, en les soustrayant de leur pilier d'origine.

- Nous sommes accompagnés, dans le processus d'amélioration continue de notre démarche ESG, par **EthiFinance** qui dispose d'un pôle Conseil dédié aux Assets Managers. Les liens entre les équipes Roche-Brune AM et EthiFinance sont étroits depuis 2010. Aujourd'hui, EthiFinance peut nous épauler ponctuellement sur des problématiques spécifiques mais intervient systématiquement pour encadrer nos comités ESG semestriels
- Notre équipe interne dédiée à l'ESG (2/5 personnes) participe et/ou intervient à des **événements de place** dédiés aux enjeux extra financiers afin d'appréhender de nouvelles problématiques ESG et/ou transmettre son expérience en tant qu'Asset Manager soucieux de prendre en compte au mieux le risque extra financier de son portefeuille.

Quels sont les principaux critères d'analyse ESG ?

Notre référentiel d'évaluation ESG propriétaire, schématisé ci-dessous, montre les 5 piliers pris en compte ainsi que les pondérations attribuées.



Quelle est la méthodologie d'analyse et d'évaluation ESG ?

Le schéma ci-dessus met également en exergue les critères d'évaluation plus spécifiques présents dans chacun des 5 piliers. Contrairement au système de pondération applicable au niveau des piliers, les critères d'évaluation sont équipondérés. Veuillez noter que ce système de notation ne fait pas l'impasse d'une approche sectorielle puisque le nombre de critères d'analyse équipondérés va dépendre de la nature de l'émetteur et plus particulièrement de son secteur d'activité. Plus le secteur a un impact fort sur le pilier, plus le nombre de critères sera élevé, plus le niveau d'exigence en termes de performance sera haut.

L'échelle de notation varie de 0 à 100%. La note ainsi obtenue est systématiquement convertie sous forme de lettre selon le tableau de conversion ci-dessous. Il est ensuite aisé d'appliquer notre filtre ISR interne (C+) en comité de gestion et de réaliser les reporting Clients.

0	D-
8%	D
16%	D+
25%	C-
33%	C
42%	C+
50%	B-
58%	B
66%	B+
75%	A-
83%	A
92% - 100%	A+

A quelle fréquence l'évaluation ESG est-elle révisée ?

Nous sommes dépendants des agences de notation extra financière à qui nous déléguons la recherche ESG pour les révisions. Toutefois, nous suivons avec attention tant leurs révisions méthodologiques que la mise à jour des profits émetteurs.

A ce jour, les fréquences sont les suivantes :

Agences de notation extra-financière	Mise à jour des profils ESG des émetteurs	Révision de la méthodologie d'analyse
Asset4	En continu	Annuel
EthiFinance	Annuellement mais prise en compte en continu des compléments d'information reportés par l'entreprise	Annuel

PROCESSUS DE GESTION

Comment les critères ESG sont-ils pris en compte dans la définition de l'univers d'investissement éligible ?

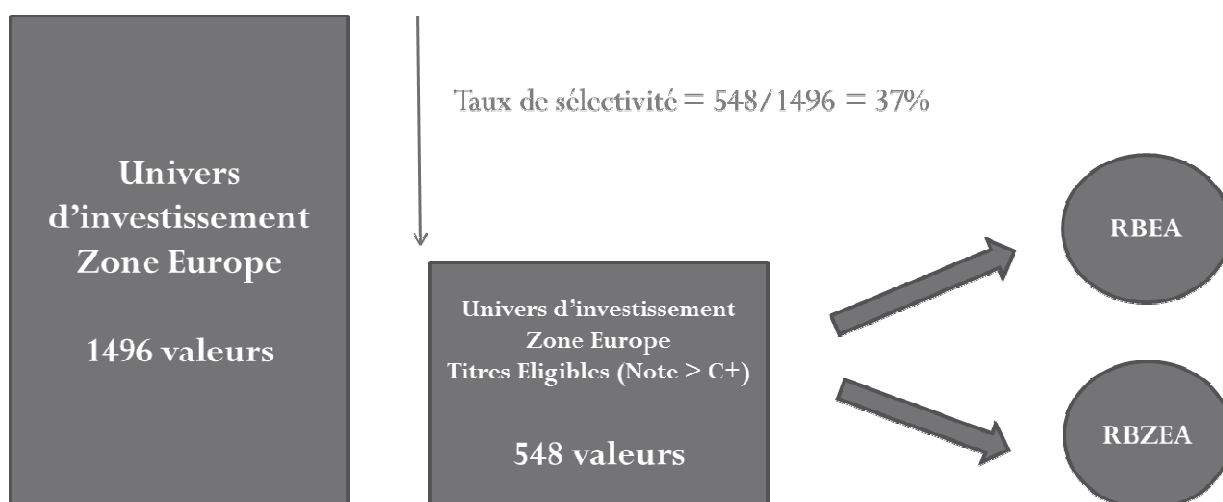
Comme nous l'avons mentionné à plusieurs reprises, seules les entreprises ayant une note ESG supérieure ou égale à C+ peuvent intégrer nos Fonds ISR. Toutefois, nos portefeuilles ISR peuvent détenir, à la marge, des titres ayant des performances plus faibles (notation inférieure à C+). Ce constat n'est autre que le résultat de deux cas de figures :

- L'entrée au sein du portefeuille d'un émetteur ne disposant pas encore d'une note ESG. La présence de ce type d'émetteurs ne peut pas représenter plus de 10% des encours.
- L'entrée au sein du portefeuille d'un émetteur disposant d'une note ESG supérieure ou égale à C+ qui s'est significativement dégradée au cours de sa détention en portefeuille.

Afin de répondre à notre objectif absolu de détenir, au sein de nos portefeuilles ISR, 100% des encours couverts par une notation ESG éligible, nous avons mis en place une procédure interne visant à éliminer les deux cas de figures mentionnés ci-dessus. Cette dernière est la suivante :

	Large-Caps	Mid-Caps
Règle d'entrée	À partir de C+	A partir de C+
	< C+	< C+
Règle de sortie	Sortie <u>dans les 3 mois</u> si aucune amélioration	Sortie <u>dans les 6 mois</u> si aucune amélioration
Faire noter l'émetteur en portefeuille qui ne dispose pas encore d'évaluation ESG		

Pour le premier trimestre 2015, le taux de sélectivité de notre approche ESG est le suivant :



Comment les critères ESG sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille ?

Comme évoqué, RBEA investit sur des valeurs dont la note extra-financière est supérieure ou égale à C+.

Nous réalisons des allègements progressifs en vue d'une sortie définitive pour toutes les valeurs en portefeuilles qui ne répondent pas à ce seuil d'éligibilité.

Depuis le début d'année 2015, cette politique s'est soldée par les mouvements suivants :

Comité de gestion	Filtre Financier			Filtre ESG	Décision de gestion
	Attractivité	RMV	Validation Filtre Financier		
MARS 2015					
- Deutsche Post	13,8	9,0%	√	C	Sortie
- Diasorin	14,7	6,9%	√	C	Sortie
- Recordati	12,3	6,8%	√	C	Sortie progressive
FEVRIER 2015					
- Deutsche Post	14,5	8,2%	√	C	Sortie progressive
- Diasorin	13,8	7,0%	√	C	Sortie progressive
- Colruyt	16,8	7,7%	√	C-	Non entrée
JANVIER 2015					
- Logitech	20	8,5%	√	C	Non entrée
- TGS Nopec	14,1	14,1%	√	D	Non entrée

Existe-t-il une politique d'engagement ESG spécifique à ce ou ces fonds ?

A ce jour, aucune politique d'engagement n'a été entérinée au sein de notre démarche ISR. Toutefois, nous réfléchissons aujourd'hui à mettre en œuvre une telle approche parallèlement à nos rencontres Emetteurs qui se sont récemment intensifiées via le renforcement de notre équipe de gestion.

Existe-t-il une politique de vote spécifique à ce ou ces fonds intégrant des critères ESG ?

Comme nous l'avons déjà évoqué, nous avons défini une politique de vote consultable sur notre site interne. Celle-ci favorise les bonnes pratiques en matière de Gouvernance.

Les votes « Contre » concernent : les dispositifs anti-OPA, les dispositifs contraires aux principes « une action, un droit de vote, un dividende », les augmentations de capital avec suppression des DPS.

Les votes « Pour » concernent, quant à eux : les augmentations de capital réservées aux salariés, la nomination des membres de conseil et des commissaires aux comptes.

Le fonds pratique-il le prêt/emprunt de titres ?

Non

Le fonds utilise-il des instruments dérivés ?

Non

Une part des actifs du fonds est-elle investie dans des organismes non cotés à forte utilisé sociétales ?

Non

CONTRÔLE ET REPORTING

Quelles sont les procédures de contrôle internes et/ou externes permettant de s'assurer de la conformité du portefeuille par rapport aux règles ESG définies dans la partie 3 du code ?

Notre RCCI entreprend des contrôles réguliers pour vérifier la bonne application de notre démarche ISR. Les points sur lesquels il porte son attention sont de 2 ordres :

- 90% des valeurs en portefeuille sont couvertes par une notation ESG
- Les entreprises sélectionnées en portefeuille ont une note supérieure à C+.

Quels sont les supports media permettant de communiquer sur la gestion ISR du fonds ?

Nous publions des rapports ESG trimestriels, vous trouverez l'inventaire complet du portefeuille sur notre site internet <http://www.roche-brune.com/rapports-ESG.php>

Vous trouverez ci-dessous la liste des supports de communication du fonds :

- Prospectus http://www.roche-brune.com/Nosfonds/Prospectus_Complet_Roche-Brune_Europe_Actions.pdf
- Code de déontologie <http://www.roche-brune.com/Chartes/code-deontologie.pdf>
- Politique de gestion des conflits d'intérêt <http://www.roche-brune.com/Chartes/Politique%20des%20Conflit%20interets.pdf>
- Gestion des réclamations clients - <http://www.roche-brune.com/reclamation.php>

- Agences de notation extra financière partenaires <http://www.roche-brune.com/approche-ISR.php>
- Politique de vote – http://www.roche-brune.com/Chartes/RBAM_VOTE_Politique%20de%20vote.pdf
- Charte ISR – <http://www.roche-brune.com/documents/Charte%20ESG%20-%20Roche-Brune.pdf>